



Municipalité de Hampden  
863, route 257 Nord  
C.P. 1055 La Patrie  
Hampden (Québec) J0B 1Y0  
Tél. : 819 657-4942  
Fax. : 819 657-2974  
muni.hampden@hsf.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN

Le 6 mai 2013

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hampden tenue à la salle du Conseil, 863, route 257 nord, Hampden, lundi 6 mai 2013 et à laquelle sont présents :

Messieurs et Mesdames les conseillers (ères) : Pascal, Prévost, Lisa Irving, Maryse Briand, Michel Laplante, Guy Poirier, Alain Thibault

Absents :

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, secrétaire trésorière / Madame Diane Carrier.

#### **01. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 h 30 et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#### **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2013-05-434 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Irving  
APPUYÉ PAR LA Conseillère Briand  
IL EST RÉSOLU**

**QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.**

L'ordre du jour est le suivant :

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal du 2 avril 2013
04. Question du public
- 4.1
05. Dossiers reportés
- 5.1
06. Affaires nouvelles
  - 6.1 Avis de motion règlement 110-04 circulation des VTT, chemin municipaux durant toute l'année
  - 6.2 Résolution démobilité du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation pour le printemps 2013
    - 6.2.1 Résolution pour enseignes 4x8 « bienvenue à Hampden »
    - 6.2.2 Résolution pour formation infotech à Lac Mégantic coût 172,46 \$ avec taxes
    - 6.2.3 Résolution pour donner un notre appui au livre blanc municipal
    - 6.2.4 Résolution pour société canadienne du cancer, don de 250 \$
    - 6.2.5 Résolution pour MTQ
    - 6.2.6 Résolution pour payer les honoraires à Val-Racine de 4 946,15 \$
    - 6.2.7 Résolution pour piste cyclable du Mont Mégantic, ajout dans plan de travail pacte rural
    - 6.2.8 Résolution pour faire 1 ligne jaune centrale route 257
07. Approbation des comptes au montant de 24 890.43 \$
08. Rapport du maire
09. Rapport du chef pompier
- 9.1
10. Rapport voirie

- 10.1 Soumission pour du 0 3/4, rechargement chemin Lucas pour 3 000 Tonnes, par invitations.
- 11. **Compte rendu et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.**
  - 11.1
- 12. **Rapport de l'inspecteur**
- 13. **Correspondance**
  - 13.1 Dépôt du rapport annuel 2012 par la Mutuelle des municipalités du Québec

La correspondance ne nécessitant aucune décision celles-ci a été déposés aux archives.
- 14. **Question du public**
  - 14.1
- 15. **Varia**
  - 15.1
- 16. **Fin de l'assemblée**

### **Adoptée à l'unanimité**

- 03. Adoption du procès-verbal du 2 avril 2013

**2013-05-435 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Prévost  
APPUYÉ PAR LE Conseiller Laplante  
IL EST RÉSOLU**

**D'adopter le procès-verbal du 02 avril 2013**

### **Adoptée à l'unanimité**

- 04. Question du public
- 05. Dossiers reportés
- 06. Affaires nouvelles
- 6.1 **Avis de motion pour règlement 110-40 pour permettre la circulation des VTT sur nos chemins municipaux durant toute l'année**

**Avis de motion est donné par la Conseillère Briand pour règlementer la circulation des VTT sur les chemins municipaux de Hampden durant toute l'année.**

- 6.2 **Résolution pour mobiliser le milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013**

**ATTENDU QUE, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;**

**ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;**

**ATTENDUQ QUE le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé a adopté une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;**

**ATTENDU QUE la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son**

intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU QUE** plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'entité MRC est le lieu reconnu par la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie Locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU QU'**en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU QUE** le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

**2013-05-436 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Thibault  
APPUYÉ DU Conseiller Prévost  
IL EST RÉSOLU**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

**DE CONFIRMER** dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

### **Adoptée à l'unanimité**

#### **6.2.1 Résolution pour enseignes 4x8 « Bienvenue à Hampden »**

**2013-05-437 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Irving  
APPUYÉ PAR LA Conseillère Briand  
IL EST RÉSOLU**

De commander la fabrication de 4 panneaux de 4x8 annonçant « Bienvenue à Hampden » coût de 1 100 \$ chacune soit un montant total avec taxes de 5 058.90 \$ et rendre le numéro 2013-0895-4 A, et que le montage sera fait par Enseignes Bouffard.

### **Adoptée à l'unanimité**

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

#### **6.2.2 Résolution pour formation infotech à Lac Mégantic, coût 172,46 \$ taxes incluses**

**2013-05-438 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand  
APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving  
IL EST RÉSOLU**

D'autoriser la directrice générale de prendre la formation donnée par infotech à Lac Mégantic le 15 mai au coût de 172,46 \$ taxes incluses.

### **Adoptée à l'unanimité**

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

#### **6.2.3 Résolution pour donner notre appui au livre blanc municipal**

**« L'AVENIR A UN LIEU »**

**ATTENDU QUE** le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* »;

**ATTENDU QUE** le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré premièrement d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels on y retrouve des universitaires, juristes et fiscalistes;

**ATTENDU QUE** ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élués et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

**ATTENDU QUE** le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » porte sur l'avenir des

municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

**ATTENDU QUE** le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » propose un nouveau Partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2013-04-439 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Poirier  
APPUYÉ PAR LE Conseiller Laplante  
IL EST RÉSOLU**

D'appuyer le Livre blanc municipal « *L'avenir a un lieu* » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen à une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2.4 Résolution pour société canadienne du cancer**

**2013-04-440 SUR LA PROPOSITION LA Conseillère Irving  
APPUYÉ PAR LA Conseillère Briand  
IL EST RÉSOLU**

De remettre la somme de 250 \$ pour la société canadienne du cancer, et ainsi encourager les personnes qui prennent part à cette marche.

**Adoptée à l'unanimité**

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

**6.2.5 Résolution pour MTQ**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transport a versé une compensation de 61 189,00 \$ l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'ANNEXE A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées :

**ATTENDU QU'UN** vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'ANNEXE B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

**POUR CES MOTIFS,**

**2013-04-441 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Thibault  
APPUYÉ PAR LA Conseillère Briand  
IL EST RÉSOLU**

**QUE la municipalité de Canton de Hampden, informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2.6 Résolution pour payer les honoraires à Val-Racine au montant de \$ 4 946,15 \$**

**ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine était le maître d'œuvre dans le projet d'infrastructures dans le chemin de Franceville;**

**ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec avait fait part que la municipalité du Canton de Hampden devait faire partie de ce projet pour recevoir la subvention;**

**ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine était celle qui s'occupait des comptes**

**EN CONSÉQUENCE,**

**2013-05-442 SUR LA PROPOSITION DU Conseiller Laplante  
APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving  
IL EST RÉSOLU**

**De verser la somme dû de 4 946,15 \$ pour honoraires et travaux de gestion à Val-Racine.**

**Adoptée à l'unanimité**

**La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.**

**6.2.7 Résolution pour ajout dans le plan de travail du pacte rural 2013/2014, la piste cyclable du Mont-Mégantic, un montant de 15 000 \$**

**2013-05-443 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand  
APPUYÉ PAR LE Conseiller Prévost  
IL EST RÉSOLU**

**De faire l'ajout dans le plan de travail du pacte rural 2013/2014, la somme de 15 000 \$, pour piste cyclable route 214 pour le Mont-Mégantic.**

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2.8 Résolution pour faire 1 ligne centrale jaune sur la route 257.**

**2013-05-444 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand  
APPUYÉ PAR LE Conseiller Laplante  
IL EST RÉSOLU**

De mandater lignes Maska pour faire la ligne centrale jaune sur la route 257, sur 6,5 km, au montant de 240 \$ du kilomètres.

### **Adoptée à l'unanimité**

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

- 06. Approbation des comptes
- 07.

**2013-05-445 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand  
APPUYÉ PAR LA Conseillère Irving  
IL EST RÉSOLU**

De payer les comptes du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2013  
aux montants de : 24 890.43 \$ \$

Conseil :	2 284.60 \$
Administration	9 809.19 \$
Sécurité incendie	571.16 \$
Voirie :	9 192.96 \$
Hygiène du milieu :	1 424.85 \$
Dons	120.00 \$
Loisirs :	1 487.67 \$
 Total :	 24 890.43 \$

### **Adoptée à l'unanimité**

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser le paiement des comptes.  
Certificat numéro 90

- 08. Rapport du maire
- 09. Rapport du directeur sécurité incendie, Monsieur Alain Thibault.
- 10. Rapport de voirie
- 11. Compte rendu des comités et projection des différents dossiers sous la responsabilité des conseillers.
- 12. Rapport de l'inspecteur.

**DÉPART DU CONSEILLER THIBAUT à 20 h 50**

- 13. Correspondance

Scotstown : demande offre pour entretien chemin 257 en hiver, pour 1 an, 2 ans  
3 ans.

Scotstown : rencontre pour incendie prévue le 27 mai à 19 h 30, à Hampden.

- 14. Question du public

Aucune personne présente.

**15. Varia**

**16. Fin de l'assemblée**

**2013-05-116 SUR LA PROPOSITION DE LA Conseillère Briand  
APPUYÉ PAR LE Conseiller Laplante  
IL EST RÉSOLU**

**De lever la séance à 21 h 07**

**Adoptée à l'unanimité**

**BERTRAND PRÉVOST, MAIRE**

**DIANE CARRIER, DIR. GEN /SEC TRÉ**